

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/02/2019

Dossier complet le :

12/02/2019

N° d'enregistrement :

2019-7877

### 1. Intitulé du projet

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

## 4.2 Objectifs du projet

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
<b>1</b>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
<b>4</b>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
<b>5</b>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
<b>6</b>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7. Présentation du site et du projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Persec

le,

12/02/2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

**SARL PROMOBAT**

20/24 Avenue de Canteranne

33608 PESSAC Cedex

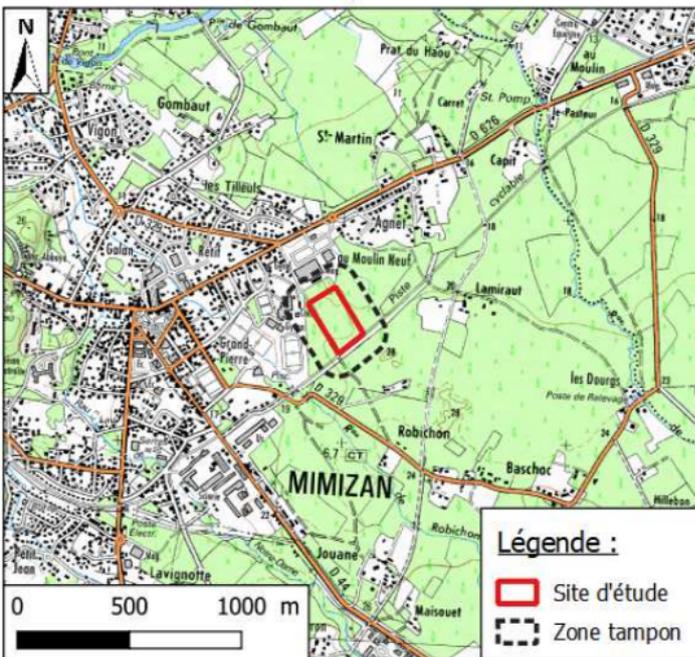
Tél. : 05 56 07 47 00

Fax : 05 56 07 47 01

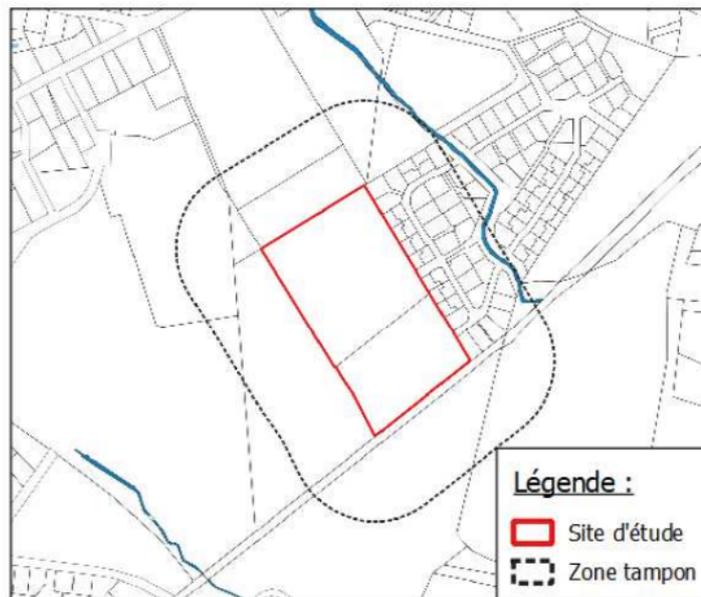
N° SIRET : 410 048 755 00020 - Code APE 452A

## 2. Localisation du site

Plan de situation - carte IGN  
Echelle 1/25 000



Extrait du Plan Cadastral  
Echelle 1/5 000



### 3. PHOTOGRAPHIES DU SITE ET DE SES ABORDS

22/01/2019

#### SITE



#### ABORDS



Propriété sise  
Lieu-dit "BESTAVE"

APS



Dossier n°18.231 Fichier: 18.231 APS.dwg Date : 09 01 2019

COMPLEMENTS

Indice	Date	Nature

ECHELLE : 1/500

CADASTRE: Section AX n° 128-129  
Contenance Cadastre: 3 h 65 a 86 ca.  
SUPERFICIE : 35 349 m².

SELARL AUIGE - Cabinet de Géomètre-Expert  
57 Rue du PORT 33260 LA TESTE DE BUCH  
Tel: 05-57-52-77-52 Fax: 05-57-52-77-53  
Email: contact@auiqe.fr

reproduction interdite

Légende :

- Regard de visite EU
- Regard de visite EP
- Grille EP
- Luminaire
- Borne O.G.E.
- Poteau Incendie
- Conduite Allégée existante orange (tracé approximatif)

- Chêne
- Chêne Liège
- Pin

Assiette de l'opération = 35 349 m²



Les limites périmétriques et les superficies ne seront définitives qu'après bornage.  
Superficie réelle arpentée suivant les limites apparentes et cadastrales.  
Tout projet de clôture en limite de domaine public fera l'objet d'une demande de piquetage.

NOTA :  
- Le système de coordonnées : RGF 93 CC 45.  
- Le nivellement est rattaché au N.G.F. (Teria)  
- PLU : Zone LAU

BESTAVE

172

171

170

168

169

166

167

164

162

163

161

159

157

156

158

155

154

153

152

151

150

149

148

147

146

145

144

143

142

141

140

139

138

130

29

28

27

26

25

24

23

22

21

20

19

18

17

16

15

14

13

12

11

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

- Lots privatifs S= 24 512 m²
- Voirie S= 2 607 m²
- Accès aux lots S= 484 m²
- Placette et plateau surelevé S= 645 m²
- Cheminement piéton S= 710 m²
- Cheminement piéton S= 337 m²
- Espaces verts communs S= 6 054 m²

Arbres

Rue

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

297

298

299

300

301

302

303

304

305

306

307

308

309

310

311

312

313

314

315

316

317

318

319

320

321

322

323

324

325

326

327

328

329

330

331

332

333

334

335

336

337

338

339

340

341

342

343

344

345

346

347

348

349

350

351

352

353

354

355

356

357

358

359

360

361

362

363

364

365

366

367

368

369

370

371

372

373

374

375

376

377

378

379

380

381

382

383

384

385

386

387

388

389

390

391

392

393

394

395

396

397

398

399

400

401

402

403

404





## **COMMUNE DE MIMIZAN (40)**

*Lieu dit « BESTAVE »*

# **Présentation du site et du projet**

**Projet de lotissement de 54 lots et 1 macrolot**



### Maître d'ouvrage :

**SARL PROMOBAT**

**SIRET : 41004875500020**

**20/24 Avenue de Canteranne**

**33 608 PESSAC**

## Sommaire

I.	Situation et contexte du site .....	2
1.	Plan Local d'Urbanisme .....	3
2.	Vue aérienne du site et de ses abords .....	4
II.	Rubriques concernées par le projet .....	5
III.	Contexte environnemental du site du projet.....	6
1.	Caractérisation du milieu physique.....	6
a)	Géologie.....	6
b)	Hydrographie.....	7
2.	Mesures d'inventaire et de protection .....	8
a)	Sites classés et inscrits.....	8
b)	NATURA 2000 – Directive Habitats .....	9
3.	Flore/habitats .....	10
a)	Pinède (Pin maritime) sur lande à Fougère Aigle (CB.42.81) .....	11
b)	Pinède (Pin maritime) sur lande à Erica et Ajonc d'Europe (CB.42.81).....	12
4.	Zones humides.....	13
a)	Cartographies existantes des zones humides (SIE AG, SAGE) .....	13
b)	Expertise in situ .....	13
IV.	Impacts potentiels du projet et mesures en faveur de l'environnement et de la santé humaine .....	15
1.	Les mesures d'évitement/réduction .....	15
a)	Phase travaux .....	15
b)	Phase d'exploitation .....	16
2.	Les grands principes du projet de lotissement.....	16

## I. Situation et contexte du site

La maîtrise d'ouvrage projette la réalisation d'un lotissement de 54 lots et un macrolot à bâtir situé au lieu-dit « Bestave », à l'Est du centre-bourg de la commune de Mimizan (40).

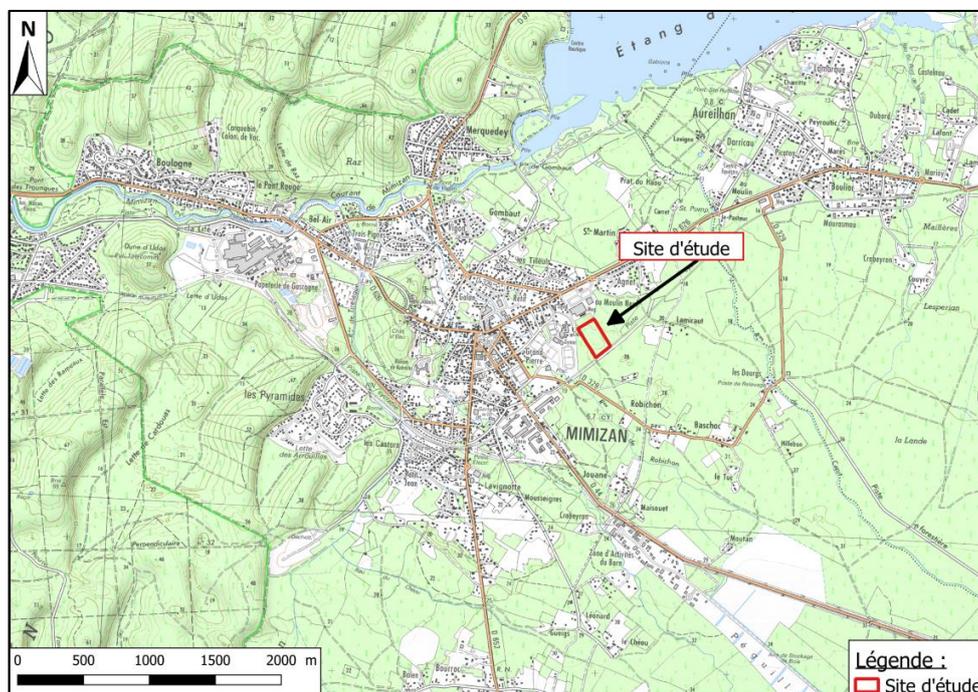


Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN (SCAN 25)

La zone d'étude de la présente demande d'examen au cas par cas est cadastrée Section AX n°128 et 129 du plan cadastral communal. La surface cadastrale de la zone d'étude s'élève à 36 586 m<sup>2</sup>, contre 35 349 m<sup>2</sup> de surface arpentée : il s'agira de retenir la surface cadastrale pour la demande d'autorisation de défrichement qui s'élèvera donc à 36 586 m<sup>2</sup> soit 3,6586 ha.

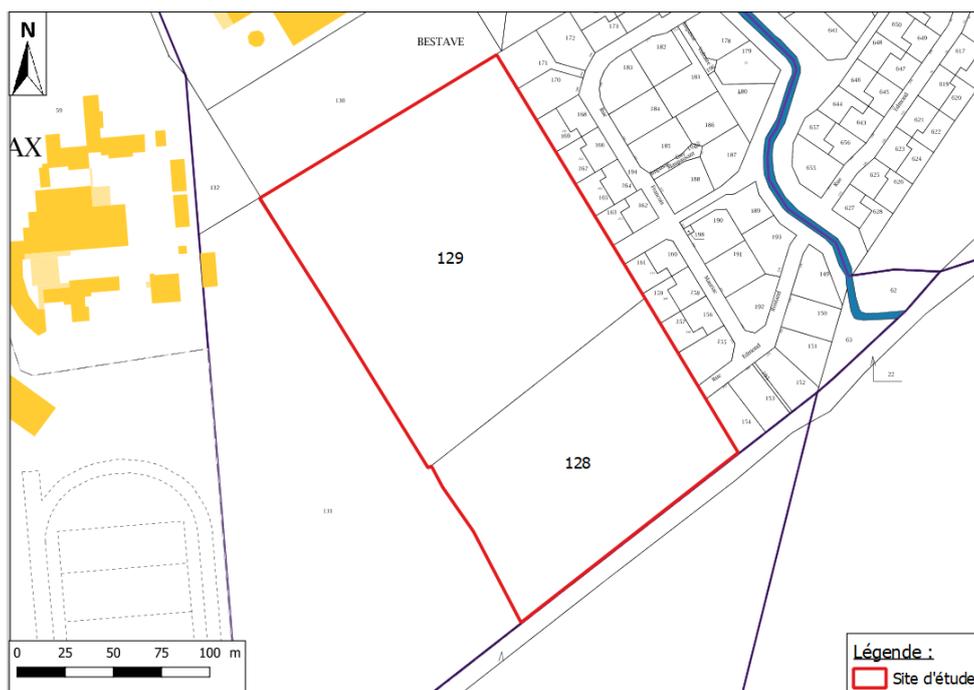


Figure 2 : Extrait du plan cadastral (Source : cadastre.gouv.fr ; Réalisation : CERAG)

## 1. Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mimizan a été approuvé le 13 décembre 2018.

Le site du projet se situe en zone 1AU. Il s'agit d'une zone à caractère naturel, destinée à être ouverte à l'urbanisation. Les voies publiques et réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existant à la périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de la zone.

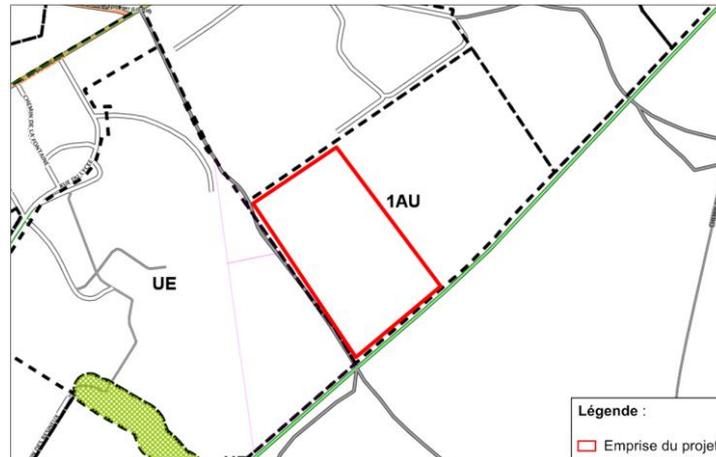


Figure 3 : Extrait du zonage du PLU (Source : PLU de la commune ; réalisation CERAG)

La zone 1AU a vocation principale l'accueil de logements. Plus précisément, cette zone du PLU est concernée par l'Orientement d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°3 « Bestave », qui a pour objectif l'habitat résidentiel permanent. Le projet d'aménagement devra donc se soumettre aux dispositions énoncées dans l'OAP.

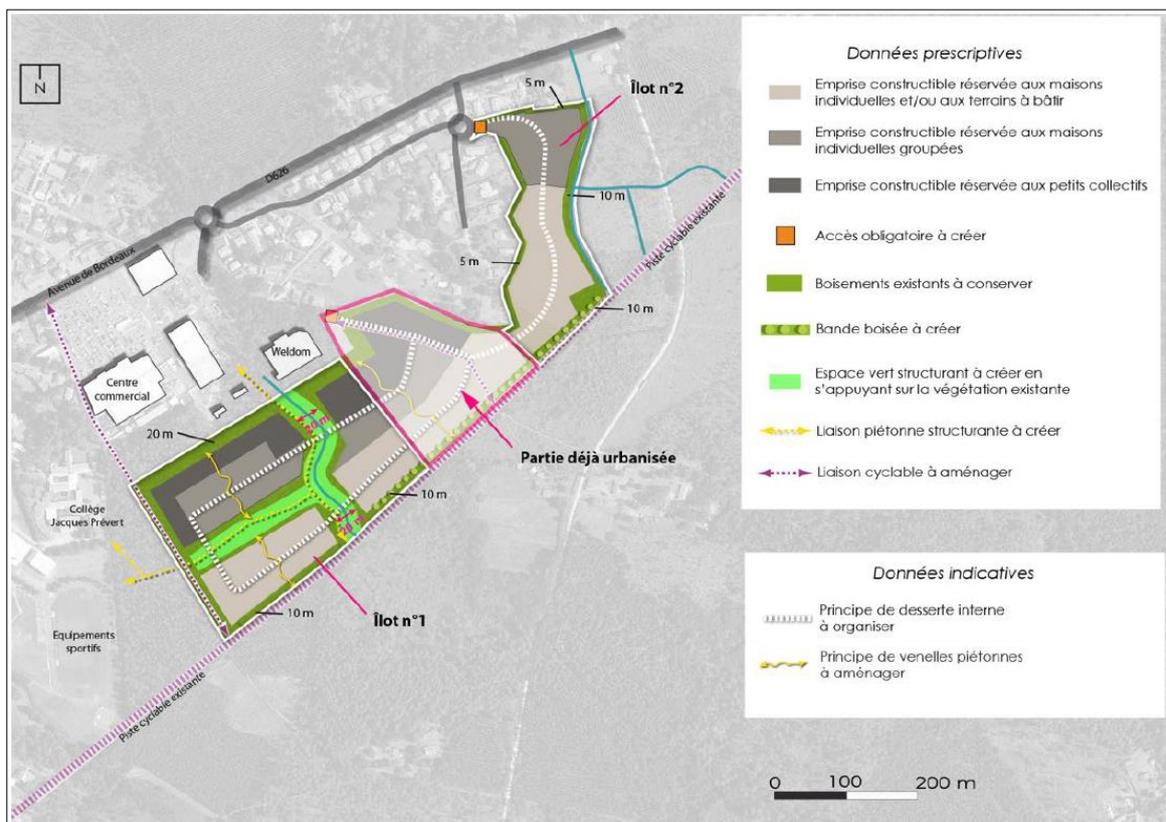


Figure 4 : Schéma d'intention d'aménagement de l'OAP Bestave (Source : Extrait de l'OAP du PLU)

## 2. Vue aérienne du site et de ses abords

La zone d'étude est actuellement occupée par une pinède de Pin maritime sur Lande à Fougère aigle et lande à Erica et Ajonc d'Europe. Le site est bordé en limite Ouest par un chemin en terre.

Le site jouxte au Nord une zone de parking en sable et grave, à l'Est un lotissement viabilisé avec quelques maisons en cours de construction (non visible sur la photo aérienne), et au Sud et à l'Ouest une forêt de Pins. Une piste cyclable longe la limite Sud du terrain du projet.

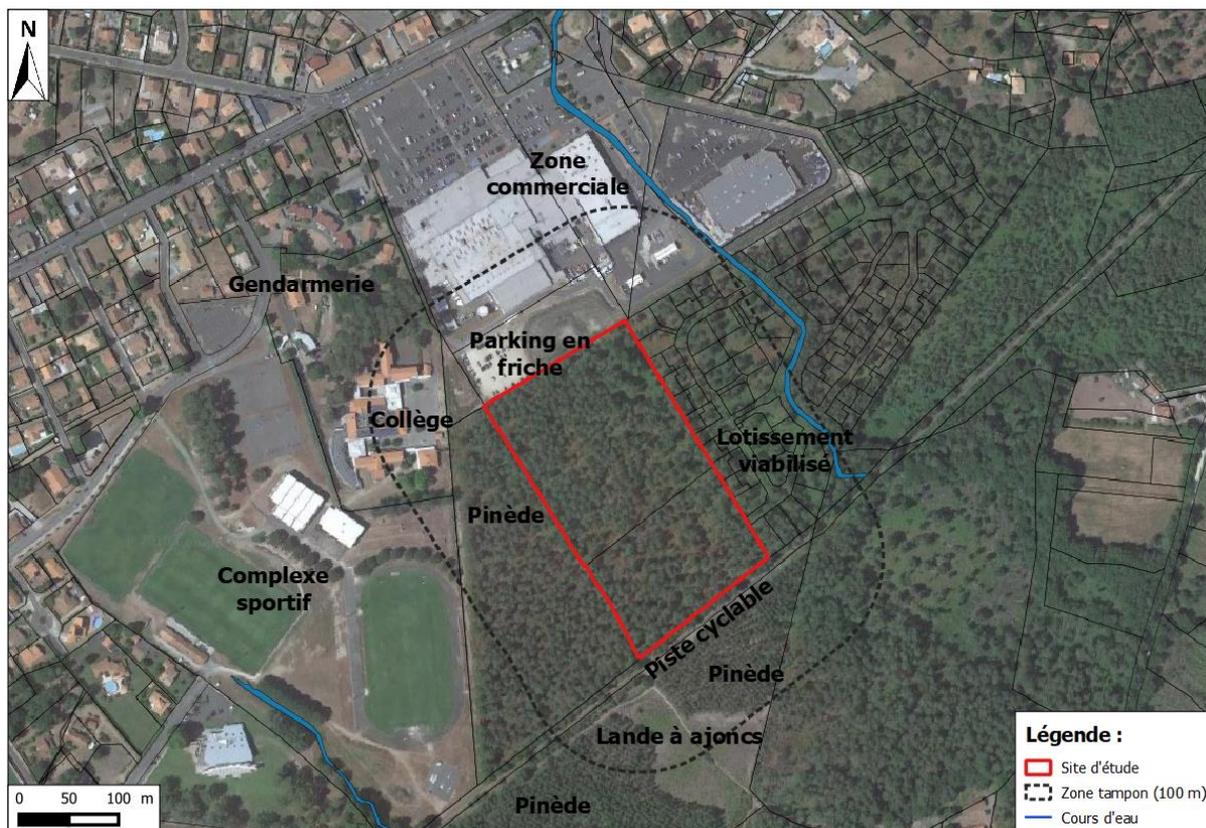


Figure 5 : Plan des abords de la zone d'étude (Source : Google Satellite 2018 ; réalisation CERAG)

## II. Rubriques concernées par le projet

---

Le projet est soumis à la rubrique suivante relative à l'article R122-2 du code de l'environnement :

N° de la rubrique, intitulé et sous rubrique	Projet soumis à la procédure de cas par cas	Projet
47. a)	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	Défrichement d'environ 3,6 ha

Figure 6 : Tableau récapitulatif des rubriques « Evaluation Environnementale »  
(Source : extrait art. R122-2 du code de l'Environnement)

L'opération est donc soumise à la procédure au cas par cas, dans la mesure où le défrichement sera d'environ 3,6 ha.

### III. Contexte environnemental du site du projet

#### 1. Caractérisation du milieu physique

##### a) Géologie

Selon les informations livrées par la carte géologique de la France au 1/50 000 - feuille de MIMIZAN - n°897, cette partie du territoire de la commune de Mimizan est recouverte en partie Est par la formation dunaire **Dya**, et en partie Ouest par la formation **NF**, correspondant à la formation de Castets, constituée de sables fins blanchâtres fluviatiles.

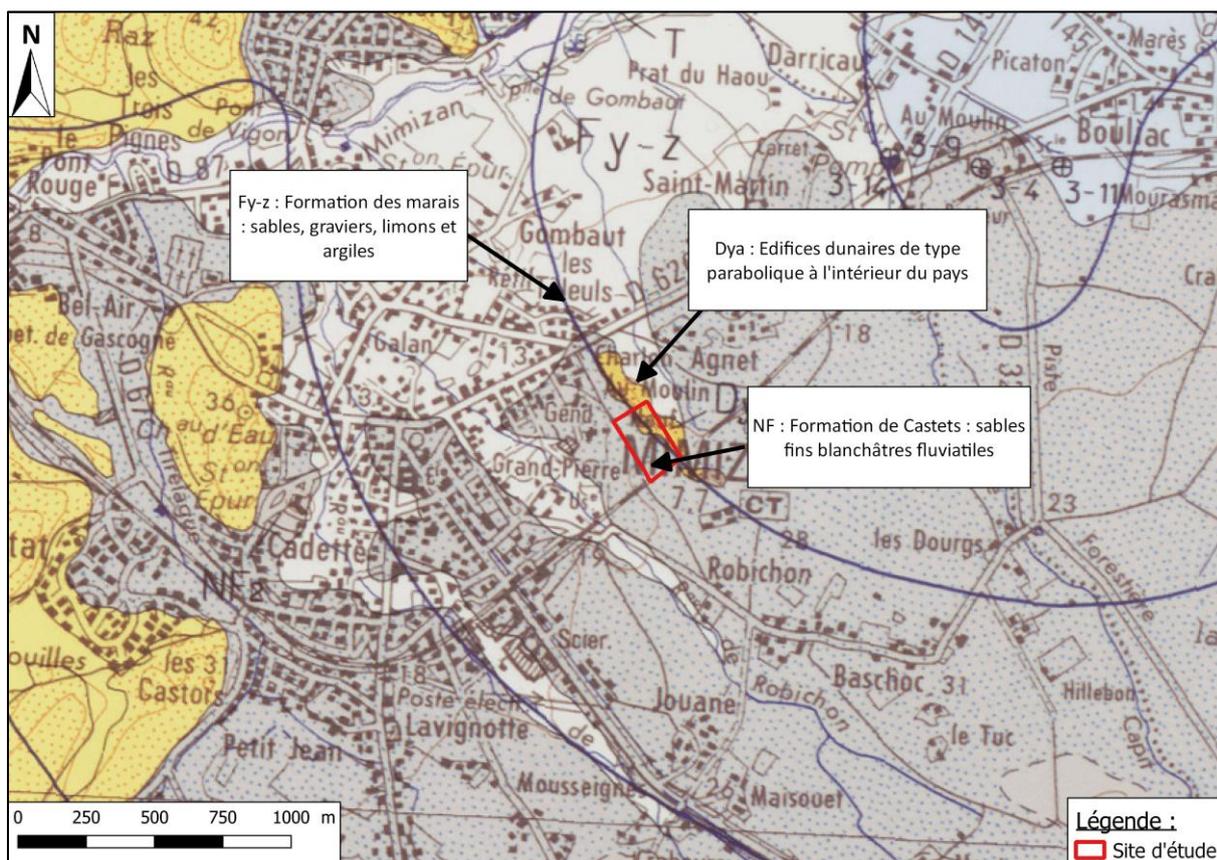
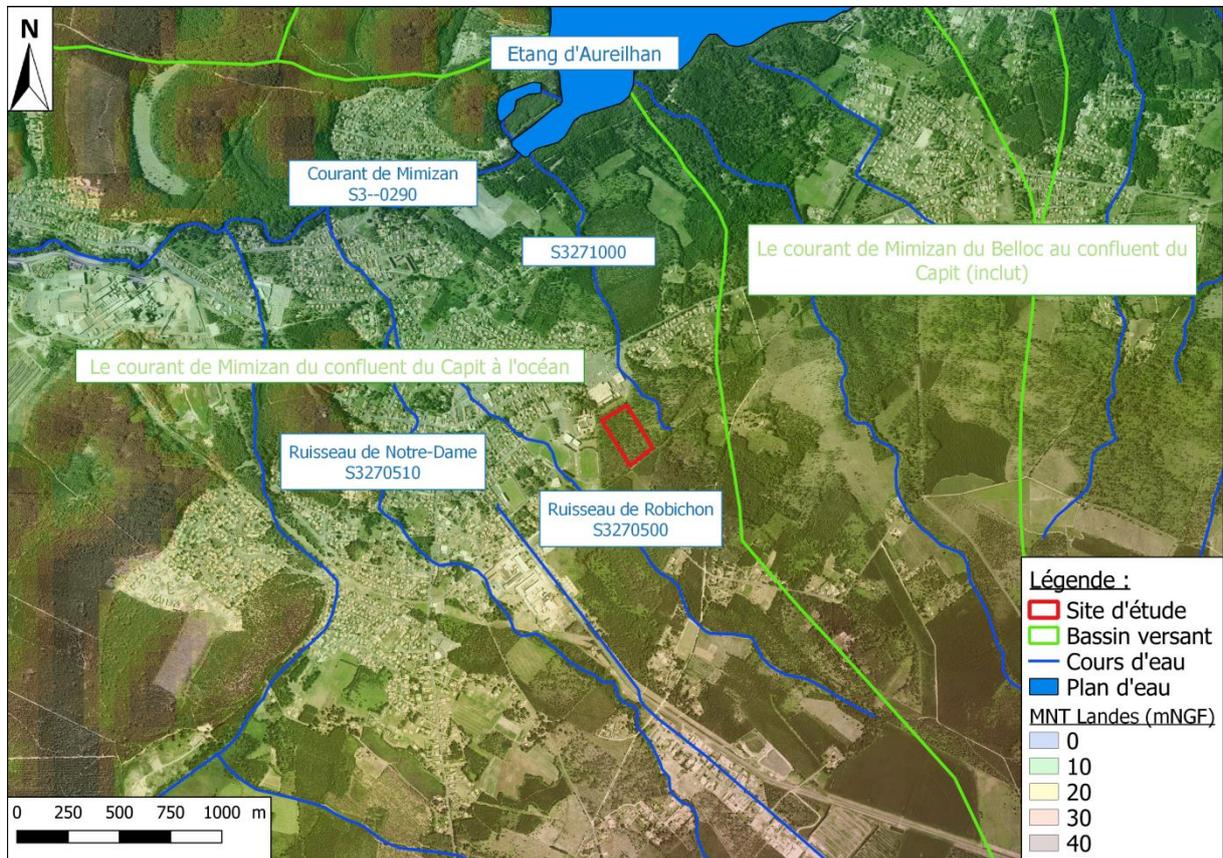


Figure 7 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000 de la feuille de MIMIZAN n°897

(Source : BRGM Infoterre ; Réalisation : CERAG)

## b) Hydrographie

Le site d'étude est implanté dans le bassin versant "Le courant de Mimizan du confluent du Capit à l'océan". Le ruisseau (toponymie inconnue) référencé S3271000 s'écoule à l'Est du site en direction du cours d'eau « le courant de Mimizan » référencé S3--0290 reliant l'étang d'Aureilhan à l'océan.



**Figure 8 : Contexte hydrographique du secteur d'étude**  
(Source : BD CARTHAGE - MNT Landes- BD ORTHO 2015 ; Réalisation : CERAG)

## 2. Mesures d'inventaire et de protection

La zone d'étude, objet du projet, n'est située dans l'emprise d'aucune zone d'inventaire ou de protection réglementaire. Néanmoins, des zonages existent à proximité de l'emprise du projet :

Type de zone	Dénomination	Zonage intéressant le projet
Natura 2000 – Directive Habitat	Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born - FR7200714	<b>Non – distance de 850 m</b>
Site classé	Etang d'Aureilhan	<b>Non – distance de 1 400 m</b>
Site classé	Lac d'Aureilhan	<b>Non – distance de 1 300 m</b>
Site inscrit	Etangs landais nord	<b>Non – distance de 1 300 m</b>

### a) Sites classés et inscrits

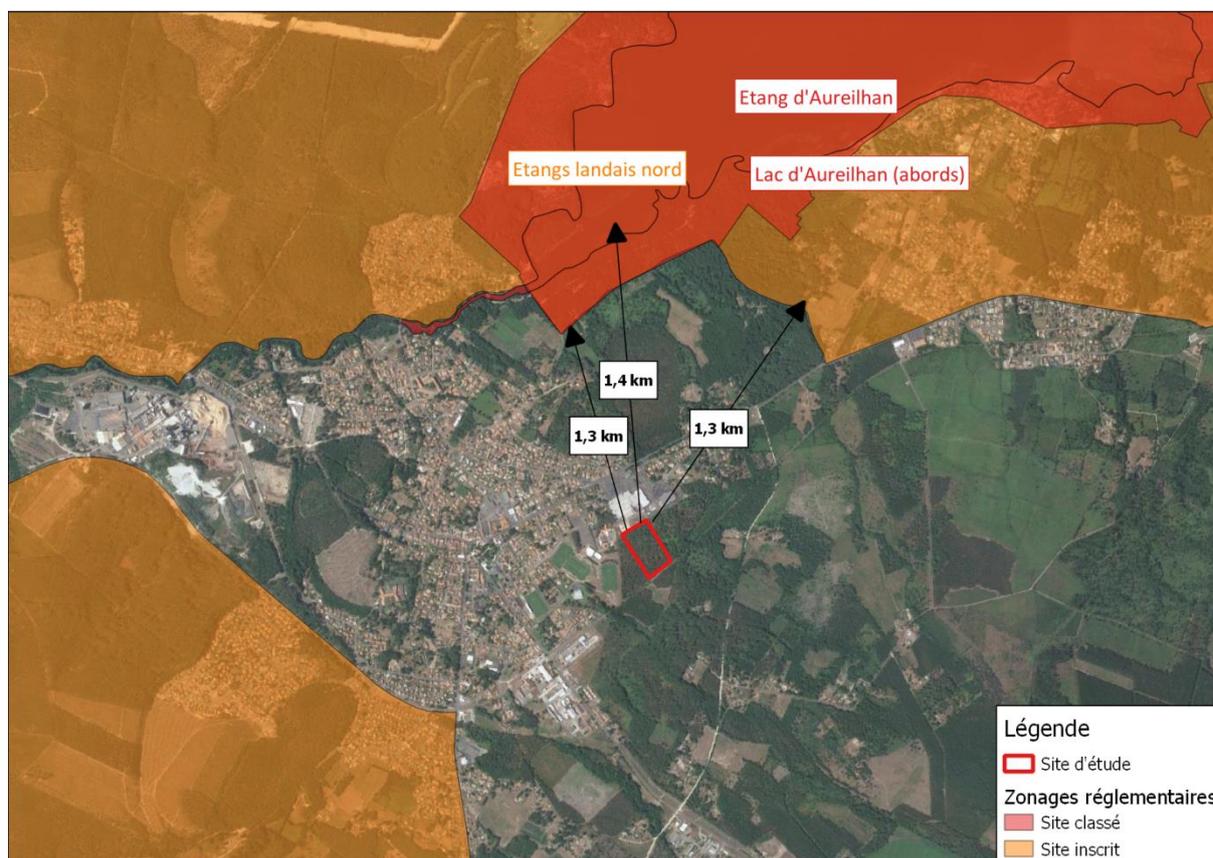


Figure 9 : Localisation des sites classés et inscrits à proximité du projet (DREAL Nouvelle Aquitaine)

b) NATURA 2000 – Directive Habitats



Figure 10 : Localisation des réseaux Natura 2000 – Directive Habitats à proximité du projet (DREAL Aquitaine)

### 3. Flore/habitats

L'identification des habitats ne permet pas de garantir l'exhaustivité du recensement. Cependant les principales espèces représentatives des habitats présents sur le site ont été identifiées.

Les prospections de terrain ont été effectuées le 22 janvier 2019. La formation végétale caractérisée sur la parcelle correspond à un habitat de pinède.

**NB :** Les espèces relevées sont distribuées selon des classes d'abondance pour chaque strate (arborée, arbustive et herbacée) avec ici :

- 4 : >75%
- 3 : 40 à 75%
- 2 : 20 à 40%
- 1 : ≤20%
- + : quelques individus.



Figure 11: Carte de végétation sommaire - Examen du 22 janvier 2019 (SARL CERAG)

a) *Pinède (Pin maritime) sur lande à Fougère Aigle (CB.42.81)*

Cette formation est présente au Nord du site du projet. Cette pinède est composée de Pins maritimes sur lande à Fougère Aigle.



Figure 12 : Photographie de la Pinède au Nord (© SARL CERAG – 22/01/2019)

Les principales espèces identifiées au sein de cette formation sont (liste non exhaustive) :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
	<b><i>Strate arborée</i></b>	
<b>Pin Maritime</b>	<i>Pinus pinaster</i>	4
	<b><i>Strate arbustive</i></b>	
<b>Chêne pédonculé</b>	<i>Quercus robur</i>	1
<b>Arbousier</b>	<i>Arbutus unedo</i>	+
	<b><i>Strate herbacée</i></b>	
<b>Fougère aigle</b>	<i>Pteridium aquilinum</i>	3
<b>Ajonc d'Europe</b>	<i>Ulex europaeus</i>	1

b) *Pinède (Pin maritime) sur lande à Erica et Ajonc d'Europe (CB.42.81)*

Cette formation est présente au Sud du site du projet. Cette pinède est composée de Pins maritime sur lande à Erica et Ajonc d'Europe.



Figure 13 : Photographie de la Pinède au Sud (© SARL CERAG – 22/01/2019)

Les principales espèces identifiées au sein de cette formation sont (liste non exhaustive) :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
	<b>Strate arborée</b>	
Pin Maritime	<i>Pinus pinaster</i>	4
	<b>Strate arbustive</b>	
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	+
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	+
	<b>Strate herbacée</b>	
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	2
Bruyère (Erica sp.)	<i>Erica</i>	2
Fougère	<i>Pteridium aquilinum</i>	1

#### 4. Zones humides

##### a) Cartographies existantes des zones humides (SIE AG, SAGE)

La zone d'étude se situe en dehors des zones humides élémentaires cartographiées sur le bassin Adour-Garonne.

La zone humide « effective » la plus proche se situe sur le terrain du lotissement voisin à l'Est : « Zones Humides de tête de bassin associées aux ruisseaux de Robichon et de Notre-Dame » - 040GEOLAN0078. Elle est associée au cours d'eau qui s'y écoule.

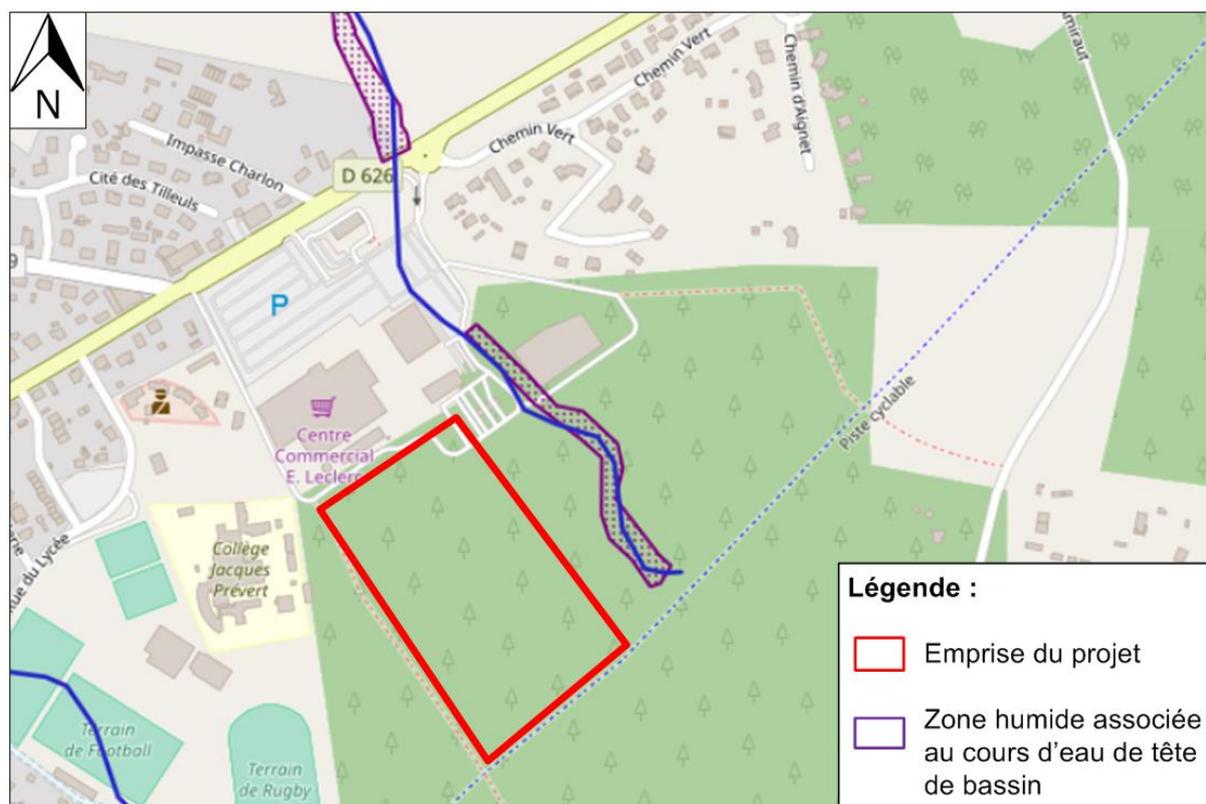


Figure 14 : Localisation des zones humides à proximité du projet  
(Source : cartographie interactive du SAGE Etangs littoraux Born et Buch)

##### b) Expertise in situ

- Critère végétation

La délimitation de zone humide doit se faire sur le constat des critères cumulés végétation hygrophiles et sol hydromorphe (Conseil d'Etat du 22 février 2017). Selon les caractérisations floristiques réalisées, **aucune espèce caractéristique de zone humide, annexée à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, n'a été observée sur le site d'étude.**

- Critère sol

Lors de l'examen in situ, des zones de dépression ont été relevées, et sur lesquelles ont été réalisés des sondages à la tarière manuelle.

Les sept sondages réalisés mettent en évidence, au droit du site, des matériaux de type sableux fins à moyen, relayés par des sables aliotisés marron à ocre avec des traces de rouille. Ces horizons aliotiques sont relayés plus en profondeur par des sables moyens blanc à marron.

Des traits rédoxiques ont été observés entre 0,25 et 0,5 m/TN. Ces derniers ne sont pas relayés par des caractéristiques réductives entre 0,80 et 1,20 m. Par conséquent, ces coupes sont rattachées à la classe IVC du GEPA, selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

**Selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, les sols rencontrés au niveau du projet ne sont pas caractéristiques de sols de zones humides.**

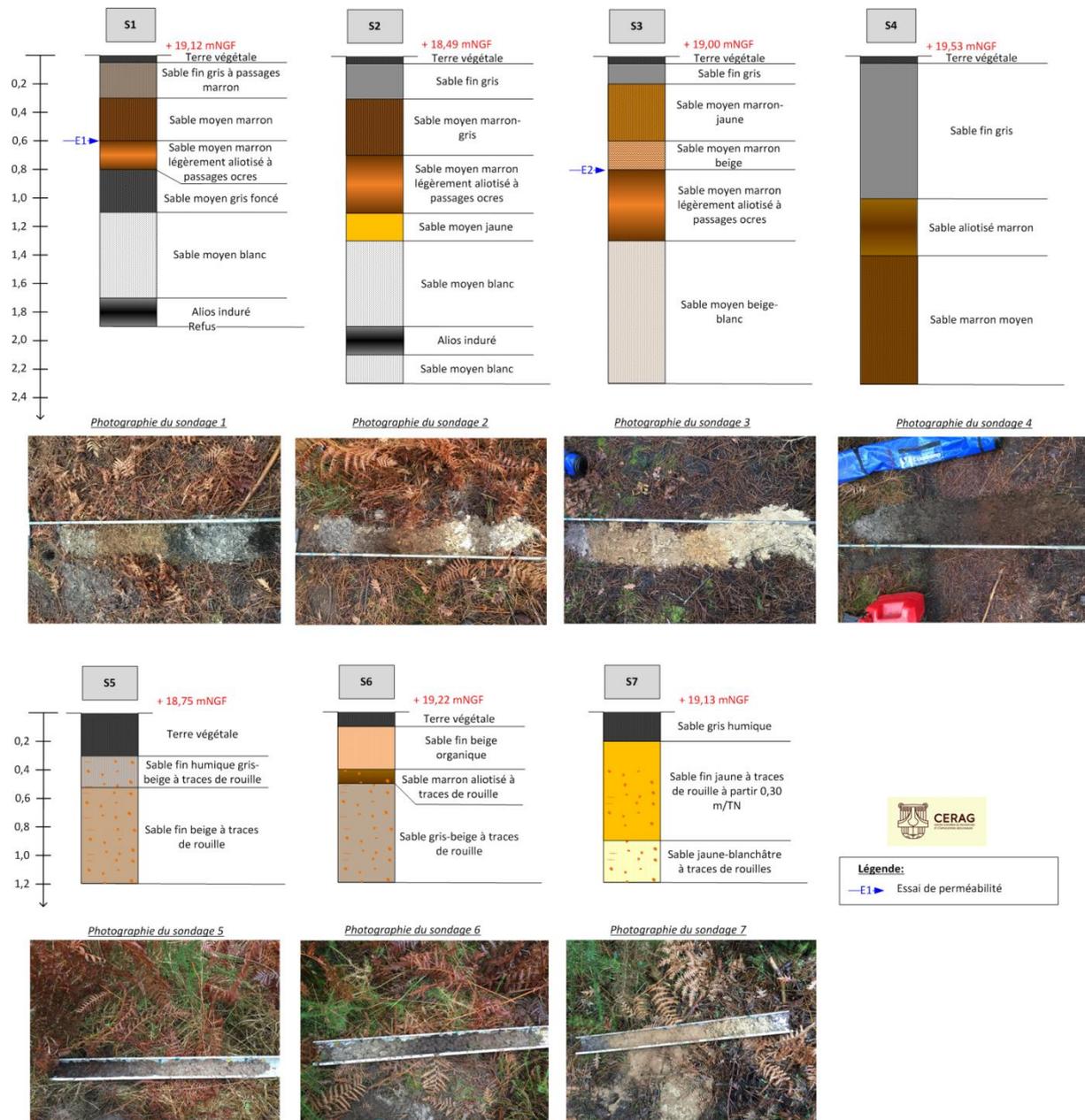


Figure 15: Coupes lithologiques et photographies des sondages réalisés (Réalisation : CERAG – 22/01/2019)

- Synthèse :

Conformément à la décision du Conseil d'Etat du 22 février 2017 et à la note technique du 26 juin 2017, **le site du projet ne présente pas de zone humide selon le critère végétation et selon le critère sol.**

## IV. Impacts potentiels du projet et mesures en faveur de l'environnement et de la santé humaine

---

### 1. Les mesures d'évitement/réduction

#### a) Phase travaux

Durant la phase travaux, le dérangement de la faune peut être particulièrement impactant (en particulier en phase de reproduction et/ou d'hivernation).

Par conséquent, le choix des périodes de travaux constitue un élément clé pour limiter les effets du projet sur la faune. Sur la base de l'expertise écologique, des potentialités écologiques et compte tenu de la teneur du projet, les travaux de défrichement seront réalisés en dehors des périodes sensibles :

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER
PHASE TRAVAUX A PRIVILEGIER	DEFRICHEMENT					

De manière à réduire les incidences de l'opération pendant la phase chantier, une attention particulière sera apportée sur l'auto-surveillance par l'entreprise chargée des travaux de défrichement et de construction. À ce titre, il sera demandé à l'entreprise un engagement sur les objectifs techniques du projet et sur la gestion environnementale du chantier : contrôle interne qui ressort de la responsabilité du conducteur de travaux.

De manière à ne pas altérer la qualité des eaux lors des travaux, l'entreprise sera également tenue de respecter les règles de sécurité suivantes :

- Ne pas stocker les matériaux à proximité du réseau hydrographique (en particulier vis-à-vis du lessivage de matières en suspension), ceux-ci étant préférentiellement disposés sur des aires spécifiques, imperméables, équipées de dispositifs de traitement des eaux pluviales,
- Ne pas stationner les engins de chantier à proximité immédiate des zones sensibles,
- L'approvisionnement, l'entretien et la réparation des engins pourra s'effectuer sur des aires étanches spécialement aménagées à l'écart, et dont les eaux de ruissellement seront recueillies puis traitées avant rejet dans le milieu naturel,
- Ne pas effectuer de rejet direct dans le milieu. Un dispositif provisoire d'aménagement pourra être mis en œuvre afin de recueillir et traiter les eaux avant leur rejet,
- Veiller à éviter les pertes accidentelles de matières polluantes,
- Eviter les opérations de terrassement en période de pluie.

À la fin des travaux, les aires de chantier seront remises en état et la gêne disparaîtra progressivement. L'entreprise devra également présenter des garanties concernant la fiabilité des engins utilisés dans le cadre des travaux (respect des normes en vigueur, engins non fuyants) et l'organisation de la zone de chantier. Ces éléments seront précisés dans le cadre du Dossier de Consultation des Entreprises, permettant un engagement de l'entreprise sur ces aspects.

## *b) Phase d'exploitation*

### **Espaces verts**

Dans le cadre de la viabilisation du lotissement l'abattage des arbres sera réalisé de façon à minimiser leur coupe:

- conservation de sujets au niveau des espaces libres et des zones non aedificandi des lots, plantation d'arbustes et arbres d'essences locales,
- corridor écologique traversant l'opération d'Ouest en Est, et venant se connecter au corridor du lotissement à l'Est, lui-même en connexion avec le ruisseau (cf. OAP en figure 4),
- dune boisée conservée en partie Nord-Est.

En tout, les espaces verts communs représentent 6 054 m<sup>2</sup>, soit 17% de l'opération.

### **Traitement des eaux pluviales**

Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du projet seront collectées, stockées puis infiltrées dans le sol en place, avec surverse si nécessaire vers un exutoire fonctionnel en mesure de recevoir les excès d'eaux pluviales.

### **Traitement des eaux usées**

Tous les lots seront raccordés à un réseau « eaux usées » réalisé dans le cadre du lotissement et raccordé au réseau public existant.

Les eaux usées de l'opération seront acheminées vers la station d'épuration qui traite les effluents de la commune. Il s'agit de la station de la communauté de communes de Mimizan, localisée à Mimizan plage et mise en service en 2016 avec une capacité de 57 000 éq-Hab. Selon sa fiche d'assainissement de 2017, cette station n° 0540184V007, fonctionne à 28% de sa capacité volumique et permet un rendement épuratoire supérieur ou égal à 94% pour la grande majorité de paramètres.

## **2. Les grands principes du projet de lotissement**

### **⇒ Programme**

Ce projet de lotissement est inscrit dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP n°3 BESTAVE) dans le PLU de la commune (cf. page 3 de la présente note). Dans ce cadre, les aménagements envisagés sont encadrés par des mesures générales.

Le projet de lotissement « Bestave » consiste à créer un ensemble de 55 lots, dont 1 social, avec diversification de l'habitat. Les surfaces projetées sont les suivantes :

<b>Type d'aménagement</b>	<b>Surface envisagée</b>
Lots privés	24 512 m <sup>2</sup>
Voirie	2 607 m <sup>2</sup>
Accès aux lots	484 m <sup>2</sup>
Placette et plateau surélevé	645 m <sup>2</sup>
Cheminement piéton	1 047 m <sup>2</sup>
Espaces verts communs	6 054 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>35 349 m<sup>2</sup> (surface arpentée)</b>

Par ailleurs le lotissement projette une liaison douce Est-Ouest reliant le chemin de terre Ouest existant et donc par conséquent la piste cyclable présente en limite Sud. Cette piste cyclable permet de joindre Pontenx-les Forges à Mimizan-Plage.



Figure 16 : Plan de masse (Source : AUIGE)